

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2015**

**PRÉSENTS:** M. BLANCHON Pierre-François. M. BRUYÈRE Christian. Mme CHALANDON Angélique. Mme CHALANDON Nicole. M. CHARBONNIER Georges. M. CHARVOLIN Christophe. M. CROZIER Bernard. Mme FARGE Marie-Thérèse. M. GRANGE Denis. Mme PENVEN-DE MARI Marie-Hélène. M. RIVOIRE Jean-Pierre. M. THEVENON Denis. Mme VERNE Georgette.

**ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :** M. VILLEMAGNE Guy (pouvoir à M. Georges CHARBONNIER) Mme MICHALET Myriam (pouvoir à Mme CHALANDON Nicole).

### **1- TRAVAUX LA CHAPELLE**

Marie Farge rappelle à l'assemblée que la chapelle nécessite des travaux conséquents. Une consultation a été lancée auprès de plusieurs entreprises. Deux entreprises ont répondu à la consultation. Monsieur le Maire donne lecture des devis. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour réaliser les travaux de la chapelle et approuve le montant du devis de l'entreprise Venet qui s'élève à 11 125.29 € HT soit 13 350.35 € TTC.

### **2- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - COMMUNE**

Des documents sont remis aux membres du conseil municipal :

- Détail des dépenses et des recettes du compte administratif – section de fonctionnement
- Tableau synthétique des dépenses et recettes de la section d'investissement
- Fiche de résultats

Monsieur l'Adjoint, Georges CHARBONNIER, soumet au Conseil Municipal le compte administratif commune 2014, dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 389 020.39 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 233 207.74 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 205 074.20 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 253 972 € pour la commune.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un déficit de 48 897.80 €, hors reste à réaliser. Le déficit s'élève à 6 255.80 € compte tenu des restes à réaliser. Quant à la section de fonctionnement, on constate un excédent de 155 812.65 €.

Le compte administratif 2014 est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

### **3- COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif commune 2014 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 155 812.65 € et un déficit d'investissement de 6 255.80 € compte tenu des restes à réaliser.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, le conseil municipal décide d'affecter le résultat comme suit au BUDGET PRIMITIF 2015 :

- en fonctionnement : 149 556.85 € - compte 002 « Résultat d'exploitation reporté »
- en investissement : 6 255.80 € - compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé ».

### **4- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF - ASSAINISSEMENT**

Des documents de présentation sont remis aux membres du conseil municipal :

- Tableau synthétique des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement.

Monsieur l'Adjoint soumet au Conseil Municipal le compte administratif assainissement 2014 dont le total des recettes de fonctionnement cumulé s'élève à 25 888.63 € et le total des dépenses de fonctionnement cumulé s'élève à 31 955.45 €.

Le total des recettes d'investissement cumulé s'élève à 19 126.91 € et le total des dépenses d'investissement cumulé s'élève à 24 746.74 € pour la commune.

Le résultat de clôture pour la section investissement est un déficit de 5 619.83 €, quant à la section de fonctionnement on constate un déficit de 6 066.82 €.

Le compte administratif assainissement 2014 est approuvé, à l'unanimité, par les membres présents.

## **5- COMPTE ADMINISTRATIF ASSAINISSEMENT – AFFECTATION DU RESULTAT**

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif assainissement 2014 présente un déficit de fonctionnement cumulé de 6 066.82 € et un déficit d'investissement cumulé de 5 619.83 €.

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2014, il décide d'affecter le résultat comme suit au BUDGET PRIMITIF 2015

- en fonctionnement : 6 066.82 € compte 002 « déficit d'exploitation reporté »
- en investissement : 5 619.83 € compte 001 « excédent d'investissement reporté »

## **6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNE**

Des documents de présentation sont remis aux membres du conseil municipal :

- Détail des dépenses et des recettes du compte administratif – section de fonctionnement
- Tableau synthétique des dépenses et recettes de la section d'investissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif communal 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à : 440 974 € en section de fonctionnement / 493 705 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, le budget primitif communal 2015.

## **7- VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT**

Des documents de présentation sont remis aux membres du conseil municipal :

- Tableau synthétique des dépenses et recettes de la section de fonctionnement et d'investissement

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le budget primitif assainissement 2015 qui s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à : 47 825 € en section de fonctionnement/36 699 € en section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le budget primitif assainissement 2015.

## **8- APPROBATION COMPTE DE GESTION COMMUNAL**

Le Conseil Municipal s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, le conseil municipal déclare que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **9- APPROBATION COMPTE DE GESTION ASSAINISSEMENT**

Le Conseil Municipal s'assure que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes, statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, il déclare que le compte de gestion assainissement, dressé pour l'exercice 2014 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

## **10- QUESTIONS DIVERSES**

- Christophe Charvolin demande le retour des membres du conseil sur l'opportunité de prévoir une réunion de conseil le 7 mai prochain. Au cours de celle-ci, Mme Anne Zorninger du SEDL interviendra au sujet de l'étude de faisabilité de l'aménagement de la zone de la Salvagère.

- Nicole Chalandon informe que la remise des prix du concours de fleurissement est prévue le 24 avril prochain à 19h, salle du jardin public. L'ensemble du conseil est convié.

**Réunion du conseil municipal : le 07 mai 2015 à 20h**